

Le 5 décembre 2001

Monsieur Guy Chevrette
Ministre responsable de la Réforme électorale
Gouvernement du Québec
Place Haute-Ville
700, boul. René-Lévesque Est
29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

Par la présente, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) souhaite vous transmettre ses commentaires et recommandations sur le rapport final déposé à l'Assemblée nationale par la Commission de la représentation électorale (CRE). En dépit des changements apportés à ce document final, par rapport à la proposition présentée en juin dernier, la CCMM tient à réitérer son profond désaccord et sa plus grande inquiétude à l'égard du remaniement des circonscriptions électorales de l'île de Montréal.

Le fait d'amputer l'île de Montréal de deux circonscriptions minera, à terme et de manière significative, le poids politique de l'île de Montréal à l'Assemblée nationale du Québec. À cet égard, la CCMM estime que les nouvelles délimitations électorales pour l'île de Montréal représentent une atteinte majeure à l'un des principes fondamentaux de notre système démocratique, à savoir l'équité du vote de chacun des électeurs.

La CCMM se questionne sérieusement sur la logique de ce rapport dont le résultat immédiat est de diminuer, de façon inéquitable, le poids politique de l'île de Montréal.

En réduisant ainsi, de 30 à 28, le nombre de circonscriptions, le rapport final de la CRE stigmatise l'appartenance des électeurs à un milieu urbain au profit des autres régions du Québec. Ainsi, même s'ils représentent, aujourd'hui, 24,5 % de la population québécoise, les députés de l'île de Montréal ne comptent dorénavant plus, avec l'adoption de ce rapport, que pour 22,4 % des effectifs de l'Assemblée nationale. Conséquemment, le poids politique de l'île de Montréal sera de 8,6 % inférieur à son poids démographique. Il s'agit là d'un recul très inquiétant pour la métropole du Québec.

Par ailleurs, les statistiques sur la population électorale démontrent la même tendance que celles relatives à la démographie, ce qui renforce notre position à l'effet que le rapport final de la Commission ne respecte pas le principe de la représentation effective et équitable. Pour plus de renseignements sur ces données, veuillez vous référer au tableau statistique joint à la présente.

Des prévisions démographiques à considérer

Sur le plan de l'évolution démographique, le rapport final de la CRE recèle également des éléments susceptibles d'accentuer, à court et à moyen terme, l'inégalité et l'iniquité du poids politique du vote de l'électeur montréalais par rapport à celui des autres régions. Il faut se rappeler que le rapport final de la CRE, qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale, déterminera, conformément à la loi, la carte électorale qui sera utilisée pour les deux prochaines élections générales au Québec. Dans les faits, cela signifie qu'elle sera en vigueur pour les six à dix prochaines années. Or, si, aujourd'hui, l'île de Montréal se retrouve avec une carte électorale qui déjà la désavantage, les prévisions démographiques disponibles laissent présager une détérioration encore plus inquiétante de la situation pour la prochaine décennie.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit en effet que bon nombre des régions du Québec observeront une décroissance démographique au cours des dix prochaines années, alors que l'île de Montréal connaîtra plutôt, pour la même période, une croissance de sa population. Ainsi, pendant que l'île de Montréal verra sa population augmenter de 3,7 % au terme des dix prochaines années, celle de la région du Bas-St-Laurent / Gaspésie aura diminué de plus de 6 %, celle de la Côte-Nord diminuera de 4,8 %, la Mauricie perdra 1,9 % de sa population, tandis que l'Abitibi connaîtra une décroissance démographique de l'ordre de 2,2 %.

Le résultat prévisible est profondément inacceptable : en 2011, au terme possible de l'application de cette nouvelle carte électorale, le poids politique de l'île de Montréal serait de 9,1 % inférieur à son poids démographique, alors que l'on retrouverait de très forts taux de surreprésentation au Bas-St-Laurent / Gaspésie (+53,7 %), sur la Côte-Nord (+25,9 %), en Mauricie (+18,5 %) et en Abitibi (+62,6 %).

Bref, le déséquilibre entre la juste représentation du vote des citoyens montréalais et ceux habitant la plupart des autres régions du Québec qu'entraînera l'entrée en vigueur de la carte électorale proposée par la CRE, ne fera que s'accroître, au cours de la prochaine décennie sans que rien ne puisse être fait, compte tenu de la législation actuelle. Ainsi, non seulement la population de l'île de Montréal se trouve-t-elle grandement pénalisée avec le rapport final, mais elle le sera encore davantage d'ici dix ans, alors que bon nombre des régions du Québec se trouveront très nettement avantagées.

Cette situation est d'autant plus aberrante que la CRE a précisément le mandat d'établir une carte électorale équitable qui tienne justement compte de l'évolution des mouvements démographiques.

Écart de 25 % : une norme à revoir

Avec un nombre moyen d'électeurs qui s'établit à 45 209, les nouvelles circonscriptions pour l'île de Montréal dépassent de façon significative la moyenne provinciale qui s'établit à 42 713. En fait, près de 70 % de toutes les circonscriptions de l'île de Montréal comptent plus d'électeurs que la moyenne provinciale et 12 des 28 circonscriptions démontrent même un écart positif de plus de 10 %.

En contrepartie, pour les 97 circonscriptions situées à l'extérieur de l'île de Montréal, 46 % d'entre elles, soit 45, ont un nombre d'électeurs inférieur à la moyenne provinciale. Aussi, 29 de

ces 45 circonscriptions présentent un écart négatif de plus de 10 % par rapport à la moyenne provinciale. Il y a là un déséquilibre navrant qu'aucune réalité du 21^e siècle ne saurait justifier.

La loi électorale du Québec fixe à plus ou moins 25 % l'écart entre le nombre d'électeurs par circonscription, par rapport à la moyenne provinciale. C'est ce qui a guidé les travaux de la CRE dans la confection de la nouvelle carte électorale. La CCMM considère que cette règle devrait être substantiellement resserrée, afin d'éviter que l'appartenance à une région donnée modifie le poids du vote de chaque électeur. D'autres démocraties font d'ailleurs beaucoup mieux que le Québec à ce chapitre. Par exemple, l'Australie, qui présente, comme le Québec, une population répartie de façon très inégale sur son territoire, ne tolère qu'un écart maximal de 10 %. Plus près de nous, aux États-Unis, la variation maximale du nombre d'électeurs par circonscription, par rapport à la moyenne nationale, ne peut excéder 5 %. La CCMM estime que la confection de la carte électorale du Québec sur la base d'un écart maximal de 5 % - écart statistique généralement accepté en sciences sociales - devrait être la norme pour s'assurer d'une plus grande équité de la représentativité des électeurs.

Cela est d'autant plus important qu'une étude publiée récemment par l'Institut de recherche en politiques publiques démontre que le Québec fait piètre figure au niveau de l'égalité du vote de chaque électeur¹. Selon cette étude, le Québec se classe en effet à l'avant-dernier rang des provinces canadiennes au niveau de l'équité de sa carte électorale. À la lumière de ces résultats, la révision à la baisse de l'écart permis entre le nombre d'électeurs dans les circonscriptions du Québec, nous apparaît dès plus impérative.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaite également vous rappeler que les écarts importants dans le nombre d'électeurs par circonscription peuvent avoir une incidence directe sur la possibilité de l'élection d'un gouvernement avec une majorité de sièges, mais sans une majorité de voix au suffrage universel. C'est là un travers de notre système électoral qui, à notre avis, ne doit pas être inutilement encouragé.

Les cas d'exception

L'actuelle carte électorale québécoise reconnaît deux exceptions à cette règle du 25 %. Il s'agit des circonscriptions d'Ungava et des Îles-de-la-Madeleine – ce dernier territoire étant, par ailleurs, le seul territoire d'exception reconnu comme tel dans la loi électorale. Ces circonscriptions comptent actuellement, selon les délimitations qui prévalent dans la carte électorale en vigueur, 21 893 et 10 272 électeurs respectivement. Deux circonscriptions sur un total de 125, voilà qui relève du caractère exceptionnel. Toutefois, à la suite des consultations publiques menées par la CRE, au printemps 2001, pour la région de la Gaspésie, la carte électorale proposée pour le Québec compte désormais non plus deux, mais bien six circonscriptions électorales d'exception, c'est-à-dire qui ne respectent plus la règle actuelle du 25 % d'écart par rapport à la moyenne d'électeurs de l'ensemble des circonscriptions du Québec.

Aussi, avec six circonscriptions – soit près de 5 % des circonscriptions du Québec – constituées en dehors des barèmes établis, faisant ainsi de la Gaspésie une région complète d'exception, la CCMM considère que ce nombre élevé est très peu compatible avec la notion d'exception. Cette

1. Donald E. Blake, *Electoral Democracy in the Provinces*, Institut de recherche en politiques publiques, vol. 7, no.2, mars 2001.

réalité s'apparente plutôt à une nouvelle catégorie de circonscriptions et cela nous apparaît s'inscrire en faux par rapport à l'esprit de la loi.

Nous croyons que la CRE aurait été mieux avisée de ne pas multiplier les cas d'exception en régions et, conséquemment, de maintenir ou d'ajouter des circonscriptions là où l'accroissement de la population – incidemment prévue et documentée par l'Institut de la statistique du Québec – le justifierait, notamment sur l'île de Montréal.

La cohésion des orientations gouvernementales à Montréal

Au chapitre de la cohésion des orientations gouvernementales, le projet final de la CRE, qui est sur le point d'être adopté, nous amène également des questionnements. Le gouvernement du Québec a mis en place une importante réforme pour assurer une meilleure cohésion politique dans la région métropolitaine. Le regroupement des villes sur l'île de Montréal ainsi que la création de la Communauté métropolitaine de Montréal vont tous dans le sens d'un renforcement du pouvoir politique de la région et de ses composantes.

Or, avec le rapport final de la CRE, nous nous retrouvons avec, d'une part, des efforts considérables qui sont déployés pour consolider le leadership politique de la région sur le plan local et, d'autre part, une carte électorale qui propose d'affaiblir la représentativité politique du cœur de cette région. Il y a là une contradiction qui doit non seulement être soulevée, mais qui mérite surtout d'être corrigée.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a consenti de nombreux efforts pour consolider les assises de Montréal, notamment par la création d'un ministère de la Métropole. Cette reconnaissance de la place unique de Montréal dans le développement du Québec de même que les mesures concrètes qui ont été mises de l'avant démontrent sans équivoque que le gouvernement du Québec reconnaît, à ce chapitre, le rôle stratégique déterminant de Montréal.

C'est par le biais de ses représentants politiques que Montréal apporte sa contribution à la gestion et aux orientations de l'État québécois. Amputer l'île de Montréal d'une partie de sa représentation politique à l'Assemblée nationale vient contredire et affaiblir singulièrement cette reconnaissance pourtant bien méritée. Il serait de fait injuste, inéquitable, démocratiquement douteux et inefficace de ne pas lui reconnaître sa pleine représentativité politique. Montréal doit contribuer pleinement au processus démocratique du Québec et cela doit se concrétiser par un nombre équitable de députés pour représenter sa population.

C'est pourquoi la CCMM demande au gouvernement de prendre, de façon urgente, les moyens nécessaires afin d'empêcher la mise en vigueur de la proposition finale de la CRE et de réviser rapidement le cadre juridique, les balises et les normes régissant l'élaboration de la carte électorale, notamment la règle du 25 % d'écart. À cet effet, nous recommandons que la révision de la carte électorale soit rapidement effectuée sur la base d'un écart maximal de 5 % entre le nombre d'électeurs d'une circonscription et la moyenne d'électeurs de l'ensemble des circonscriptions du Québec, tout en limitant strictement les cas d'exception au nombre actuel, soit les circonscriptions d'Ungava et des Îles-de-la-Madeleine. La CCMM considère qu'il s'agit des meilleures garanties pour assurer le caractère véritablement juste, équitable et démocratique de la représentation politique de tous les citoyens du Québec. La carte électorale

du Québec ne doit pas être élaborée en réaction aux rapports de force politiques qui s'exercent sur son territoire, mais plutôt dans le respect des plus hautes exigences démocratiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy Fréchette". The signature is written in a cursive, flowing style.

Guy Fréchette

p.j.

Représentativité électorale de certaines régions administratives en fonction de la population

	Montréal	Gasp./ B.St-Lau. ⁶	Côte-Nord	Mauricie	Abitibi	Le Québec
2000						
Population en 1999	1 799 448	296 896	103 735	264 251	156 039	7 345 390
Part de la population du Québec	24,50%	4,04%	1,41%	3,60%	2,12%	100%
Population électorale en 2000	1 265 862	225 519	73 398	198 686	132 148	5 339 121
Part de la population électorale du Québec	23,71%	4,22%	1,37%	3,72%	2,48%	100%
Nombre actuel de députés	30	7	2	5	4	125
Part du nombre actuel de députés à l'Ass. nat. ¹	24,00%	5,60%	1,60%	4,00%	3,20%	100%
Ratio représentativité politique/population ²	-2,03%	38,55%	13,29%	11,19%	50,64%	-
Ratio représentativité politique/pop. électorale ³	+1,23%	+32,58%	+16,39%	+7,49%	+29,29%	-
Nombre proposé de députés (décembre 2001)	28	7	2	5	4	125
Part du nombre proposé de députés à l'Ass. nat. ¹	22,40%	5,60%	1,60%	4,00%	3,20%	100%
Ratio représentativité politique/population ²	-8,56%	38,55%	13,29%	11,19%	50,64%	-
Ratio représentativité politique/pop. électorale ³	-5,52%	+32,58%	+16,39%	+7,49%	+29,29%	-
2011						
Population prévue en 2011 ⁴	1 884 400	278 600	97 200	258 100	150 500	7 645 100
Part de la population du Québec (2011)	24,65%	3,64%	1,27%	3,38%	1,97%	100%
Population électorale estimée en 2011 ⁵	1 325 623	211 622	68 774	194 061	127 457	5 556 970
Part de la population électorale estimée (2011)	23,86%	3,81%	1,24%	3,49%	2,29%	100%
Nombre proposé de députés (décembre 2001)	28	7	2	5	4	125
Part du nombre proposé de députés à l'Ass. nat. ¹	22,40%	5,60%	1,60%	4,00%	3,20%	100%
Ratio représentativité politique/population (2011) ²	-9,12%	+53,67%	+25,85%	+18,48%	+62,55%	-
Ratio représentativité politique/pop. électorale (2011) ³	-6,10%	+47,05%	+29,28%	+14,54%	+39,52%	-

Note 1 : La part du nombre de députés à l'Ass. nat. = (Nombre de députés / 125)

Note 2 : Le ratio représentativité politique/population = ((Part du nombre de députés à l'Ass. nat. / Part de la population du Québec) - 1)

Note 3 : Le ratio représentativité politique/population électorale = ((Part du nombre de députés à l'Ass. nat. / Part de la population électorale du Québec) - 1)

Note 4 : Selon l'Institut de la statistique du Québec

Note 5 : La population électorale estimée = ((Population électorale de 2000 / Population de 1999) x Population prévue en 2011). Selon les prévisions effectuées par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Note 6 : Régions administratives de Gaspésie et Bas-St-Laurent, sans les Îles-de-la-Madeleine

Note 7 : Tous les pourcentages ont été arrondis